

COMMENT PRÉSENTER DANS MA CLASSE L'ÉNONCÉ DE TOLÉRANCE ZÉRO EN MATIÈRE DE VIOLENCE SEXUELLE ?

Pourquoi l'UQO est-elle un milieu universitaire à tolérance zéro en matière de violence sexuelle ?

Dans un premier temps, c'est la *Loi visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement supérieur* (Loi), adoptée par le Gouvernement du Québec, le 8 décembre 2017, qui nous y oblige. Cette Loi s'applique à nous, comme institution, comme collectivité, comme individus et nous ne pouvons l'enfreindre. Comme bien d'autres lois, elle se porte garante d'une société saine et sécuritaire. Dans un second temps, rappelons que le 24 octobre 2016, l'UQO a inscrit sa volonté de prévenir et de lutter contre les violences sexuelles dans sa planification stratégique 2016-2020. Il s'agit depuis lors d'une priorité institutionnelle pour le développement de l'UQO.

Pourquoi un énoncé dans les plans de cours de l'UQO concernant les violences sexuelles ?

À compter de la rentrée universitaire 2017-2018, c'est le **message** diffusé par l'UQO à l'ensemble de la communauté universitaire. Il renvoie à la volonté de développer une culture du respect, inclusive et égalitaire, de même que de favoriser un milieu universitaire digne, sain et sécuritaire. L'UQO espère que ce message soit porté par l'ensemble de la communauté universitaire au sein de laquelle chacune et chacun de ses membres a un rôle à jouer pour la prévention et la lutte contre les violences sexuelles. Ce message est diffusé par différents moyens et plates-formes ; affiches, dépliants, agendas étudiants etc. Sa publication dans les plans de cours est une diffusion plus ciblée de ce même message. Celui-ci souligne que **le harcèlement, la violence et l'agression à caractère sexuel sont inacceptables, ne seront pas tolérés à l'UQO** et feront l'objet de sanction. Il s'agit d'ailleurs d'une mesure de sensibilisation recommandée dans le cadre des consultations ayant mené à la *Stratégie d'intervention pour prévenir et contrer les violences à caractère sexuel en enseignement supérieur* du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (août 2017).

Pourquoi un énoncé spécifique à la violence sexuelle et non à la violence en général ?

La violence en général est déjà, et depuis longtemps, prise en charge par les instances administratives de l'UQO. Les violences sexuelles sont, quant à elles, considérées taboues et le plus souvent banalisées. L'UQO a donc choisi de s'y attaquer à l'aide du présent énoncé spécifique aux violences sexuelles. Ce dernier vise à conscientiser la communauté universitaire à cet enjeu important auquel les milieux publics et privés, dont le milieu d'enseignement supérieur, sont confrontés depuis de nombreuses années. L'UQO ne fait pas exception. C'est d'ailleurs l'objet d'un projet structurant émanant du plan stratégique 2016-2020 intitulé : *Projet pour une communauté universitaire exempte de harcèlement, de violence et d'agression à caractère sexuel*.

Globalement, qu'attend-on de moi comme professeur-e/personne chargée de cours ?

Que nous soyons étudiante, étudiant, professeure, professeur, personne chargée de cours, personnel de soutien, personnel professionnel, personnel administratif, cadre... chacune et chacun de **nous sommes des acteurs clé dans le changement de culture et dans la création d'un milieu exempt de toute forme de violence sexuelle**.

Nous avons toutes et tous droit à des lieux d'études et de travail dignes, sains et sécuritaires. Il s'agit de rappeler, aux étudiantes et étudiants, que des gestes de violence sexuelle peuvent engendrer de graves répercussions susceptibles d'affecter leur parcours scolaire, pouvant mener jusqu'à l'abandon des études.

Qu'attend-t-on de moi comme professeur-e/personne chargée de cours relativement à la présentation de cet énoncé ?

En tant que professeur-e/personne chargée de cours, nous vous demandons d'**inscrire cet énoncé dans votre plan de cours et de lire l'énoncé à haute voix aux étudiantes et étudiants** lors de votre première séance de cours. Il s'agit d'un **message commun de sensibilisation** à diffuser.

Vous pouvez aussi les inviter à consulter la page Web de la campagne *Sans oui, c'est non!* (<https://uqo.ca/sansouicestnon>) laquelle renvoie aux ressources offertes sur et hors campus. Elle permet d'en savoir davantage sur ce qui est offert aux victimes, aux témoins ou aux personnes qui reçoivent le dévoilement d'une situation de violence sexuelle.

Que se passe-t-il si je ne suis pas à l'aise pour en parler avec mes étudiantes et étudiants ?

Si vous prenez le temps de lire l'énoncé à vos étudiantes et étudiants et de les référer à la page Web dédiée de la campagne *Sans oui, c'est non!* c'est déjà un grand pas et cela démontre votre contribution à favoriser l'émergence d'une culture du respect et à **devenir un acteur actif** dans la **prévention et la lutte contre les violences sexuelles**.

À l'UQO, c'est tolérance zéro.

**Toutes et tous, nous avons une responsabilité pour agir dans notre milieu,
un milieu qui ne tolère pas les violences sexuelles.
Participons au développement d'une culture du respect.**